

LA MISE EN COMMUN DES REVENUS DANS LES COUPLES : UN MODÈLE DOMINANT ?

Les arrangements budgétaires varient fortement d'un couple à l'autre. Si la mise en commun est majoritaire, les formes de gestion plus individualisées des revenus sont fréquentes, en particulier en début de vie commune et dans les unions non mariées.

Wilfried RAULT*
Arnaud RÉGNIER-LOILIER*

COMPTES COMMUNS, COMPTES SÉPARÉS OU LES DEUX ?

La plupart des couples cohabitants organisent leurs arrangements financiers autour d'une mise en commun de leurs revenus. Une majorité des couples optent pour une mise en commun exclusive (53 %, Fig. 1) tandis qu'un quart d'entre eux (24 %) ne mettent en commun qu'une partie de leurs revenus. La gestion strictement séparée est plus rare : elle concerne 18 % des couples. La configuration dans laquelle une seule personne gère l'ensemble des revenus du foyer est marginale (5 %).

La mise en commun des revenus ne se fait pas pour tous les couples immédiatement au moment de l'emménagement sous le même toit mais par étapes (Henchoz, 2008). Parmi les personnes en couple cohabitant depuis moins d'un an, seulement 16 % mettent tout en commun, tandis que 43 % ont des arrangements séparés et 37 % combinent les deux types (Fig. 1). Après 25 ans de vie commune, les gestions séparées sont rares, qu'elles soient exclusives (11 %) ou partielles (10 %). Cette tendance tient à de multiples facteurs : à la durée de l'union en elle-même, qui s'accompagne au fil du temps de l'arrivée d'enfants, de l'achat d'un logement, etc., mais aussi à un probable effet de génération.

LES COUPLES MARIÉS METTENT PLUS EN COMMUN

La mise en commun de l'ensemble des revenus est plus fréquente au sein des couples mariés : elle représente 67 % des situations contre seulement 27 % chez les couples pacsés et 18 % chez ceux qui ne sont ni mariés, ni pacsés. Les conjoint-es pacsé-es et ceux et celles vivant en union libre ont en revanche une gestion plus souvent individualisée de leurs revenus (respectivement 22 % et 43 %) ou mixtes (49 % et 35 %). Les couples mariés sont en moyenne plus anciens, plus

âgés, donc plus souvent propriétaires et plus souvent parents, événements susceptibles d'être intervenus dans le choix du mode de gestion des revenus afin de faciliter les dépenses communes. Ainsi, gérer séparément ses revenus est bien plus fréquent pour les couples sans enfant que pour ceux en ayant au moins un (Fig. 2).

UNE ORGANISATION PLUS INDIVIDUALISÉE DANS LES COUPLES DE MÊME SEXE

Les couples de même sexe, plus jeunes que les couples de sexe différent, se distinguent par des arrangements plus individualisés. Seuls 18 % des couples de femmes et 28 % des couples d'hommes mettent leurs revenus en commun contre 53 % des couples de sexes différents, les arrangements mixtes étant fréquents dans les couples de femmes (66 %). Les couples d'hommes se répartissent de façon équilibrée entre ces trois types de gestion des revenus.

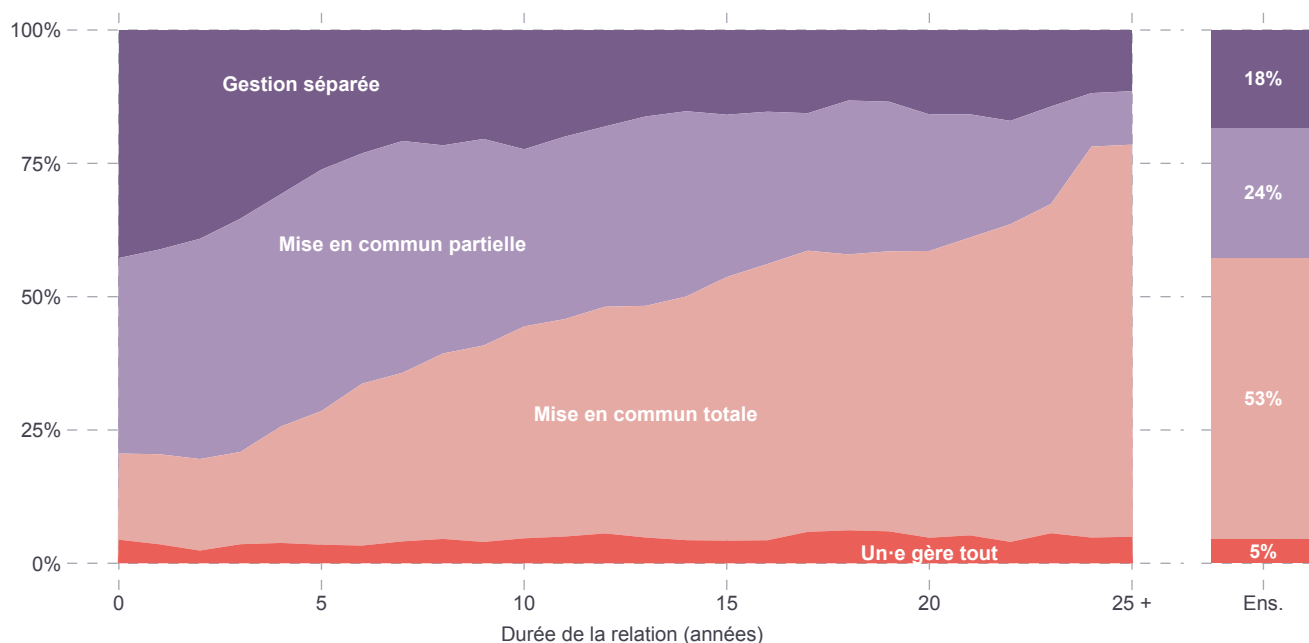
DES CONTRASTES SELON LE NIVEAU DE VIE

La mise en commun des revenus varie également suivant les conditions matérielles d'existence des couples, approchées ici à partir du revenu disponible du ménage (Fig. 3). Dans les couples du premier quintile (les moins aisés) mais aussi du dernier quintile (les plus aisés), les configurations dans lesquels l'un-e gère tout ou, au contraire, où la gestion est totalement séparée, sont plus fréquentes. La mise en commun est à l'inverse plus fréquente dans les classes moyennes.

RÉFÉRENCE

Henchoz C. 2008. *Le couple, l'amour et l'argent*, L'Harmattan.

* Institut national d'études démographiques.

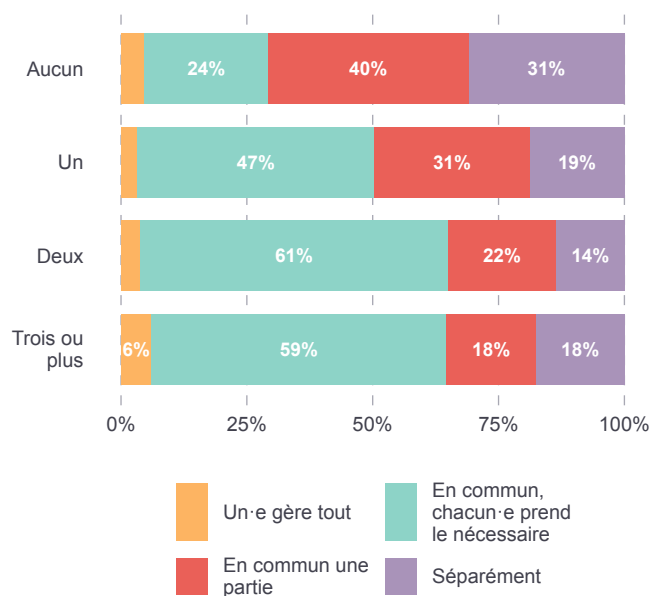
Fig. 1 : Arrangements financiers dans les couples selon l'ancienneté de l'union

Lecture : Dans 18 % des couples, chacun-e des conjoint-es dispose séparément de ses propres revenus (gestion séparée).

Note : moyennes mobiles d'ordre 3 (la répartition observée à 2 ans correspond à la moyenne des répartitions observées à 1 an, 2 ans et 3 ans).

Champ : Femmes et hommes de 18 à 79 ans vivant en couple cohabitant en France hexagonale en 2024.

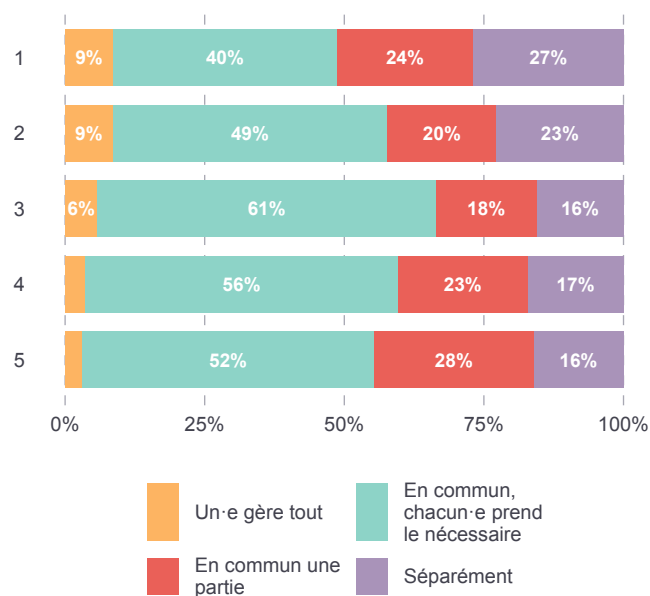
Source : Ined, enquête Erfi 2 (2024).

Fig. 2 : Organisation financière selon le nombre d'enfants dans le ménage

Lecture : 24 % des conjoint-es vivant sans enfant dans leur ménage mettent l'ensemble de leurs revenus en commun.

Champ : Femmes et hommes de 18 à 79 ans vivant en couple cohabitant en France hexagonale en 2024.

Source : Ined, enquête Erfi 2 (2024).

Fig. 3 : Organisation financière selon le revenu disponible du ménage (en quintiles, par ordre croissant)

Lecture : Dans 16 % des couples appartenant au 5^e quintile (ayant le revenu disponible le plus élevé), les revenus sont gérés séparément.

Champ : Femmes et hommes de 18 à 79 ans vivant en couple cohabitant en France hexagonale en 2024.

Source : Ined, enquête Erfi 2 (2024).